

LE MESRI¹ CONTINUE DE PIÉTINER LE DROIT A LA POURSUITE D'ÉTUDES

En France, il y a le droit à la poursuite d'études. Il y a aussi la sélection en Master. Ces deux situations s'opposent profondément. Pour remédier à cette contradiction, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place il y a quelques années un recours "Trouver mon master", recours qui permet à l'étudiant-e refusée dans les masters demandés de s'adresser au rectorat qui lui, s'engage à lui trouver un master.

Dans la pratique, **ça marche très mal**, à titre d'exemple, et à partir des chiffres donnés par le ministère, seulement **500 demandes aboutissent sur les plus de 7.000 déposées**.

Au vu de l'inefficacité, le ministère à une parade toute trouvée : plutôt que d'améliorer ce système, ou même mieux d'ouvrir plus de formations et d'investir massivement dans l'enseignement supérieur, il a décidé de durcir les conditions d'accès à "trouver mon master"... Pas bête la guêpe : si le nombre de demandes baisse, le nombre de demandes qui n'aboutissent pas baissera aussi... Encore une fois, au mépris des étudiant-e-s qui ont le droit de continuer leurs études.

Voilà donc ce qu'a prévu de faire voter lors du prochain CNESER (12 janvier) :

- Il faudra avoir fait au moins 5 demandes de master (toutes refusées).
- Dans au moins 2 mentions différents et au moins deux établissements différents.
- Le rectorat devra faire deux propositions (au lieu de 3).
- L'une des deux devra être un master.
- Pour la seconde proposition qui ne soit pas un master, les frais d'inscription ne devront pas dépasser de 50% de plus ceux d'un master.

Si toutes **ces propositions réduisent grandement les possibilités d'actions des étudiant-e-s** vis-à-vis de leur possibilité de continuer leurs études, les deux dernières propositions sont particulièrement inquiétantes pour le maintien du service public qu'est l'enseignement supérieur. Une proposition qui ne serait pas un master ? Donc un diplôme post-licence, qui remplace les masters sans en avoir le grade, coûtant plus cher à l'étudiant-e (mais attention, pas plus de 50% plus cher !) ? Cela semble être une route toute tracée à la dérégulation et à la dénationalisation des frais d'inscription et des grades universitaires !

Nous, syndicats et organisations luttant pour la défense de tout-e-s les étudiant-e-s, nous opposons fermement à toutes ces modifications, et proposons au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche de l'innovation d'investir MASSIVEMENT dans les universités au lieu de les détruire.

Pour des universités ouvertes à toutes et tous, pour le respect du droit à la poursuite d'études, contre le sabotage de l'université publique !



¹ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation